CAP - AEPE

CAP – Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Le **C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle - **A**ccompagnant **É**ducatif **P**etite **E**nfance est un diplôme de niveau 3 qui vise à préparer à devenir un.e professionnel.le qualifié.e dans l'accompagnement des jeunes enfants (0-6 ans) en milieu collectif ou à domicile.

N° RNCP : 38565 / CODE CERTIF INFO : 110115

OBJECTIFS

Cette formation vise à former des professionnel.le.s de la petite enfance capable de :

- Proposer un environnement favorable au développement du jeune enfant
- Connaitre le fonctionnement des lieux d'accueil du jeune enfant tant collectif qu'individuel.
- Acquérir les gestes techniques inhérents au métier.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de :

- **3 Unités Professionnelles (UP) :**

UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
UP2 : Exercer son activité en accueil collectif
UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- **Unités d'enseignement général** (pour les personnes n'ayant pas de diplôme de niveau 3): français, histoire, mathématiques ...
- **Formation en milieu professionnelle**

EMPLOIS VISÉS

Le titulaire d'un CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle en :

-Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
-École maternelle en tant qu'ATSEM
-Assistante Maternelle à son domicile, en MAM, ou au domicile de la famille
-Accueil Collectif de Mineurs 3-6 ans

Poursuite d'études possible :

- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture
- BPJEPS ASEC

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente handicap :

Chloé MAGNIN : c.magnin@cemearhonealpes.org

notre site internet :

DATES

Du 4 septembre 2025 au 26 juin 2026

LIEU

Pont-De-Claix (38).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Entre 8 et 20 Participants

FIN DES INSCRIPTIONS

30 juin 2025

DURÉE

- **441** heures de formation aux CEMÉA tous les jeudi et vendredi hors vacance scolaire
- **42** heures de formation générale pour les personnes n'ayant pas de diplôme de niveau 3 ou équivalent
- **14 semaines** minimum de formation en milieu professionnel

CONTACTS

CEMEA Rhône-Alpes
3 Cours Saint-André
38 800 -Pont-de-Claix
Cécile DOUBET / Valisoa RAJERISON
04 76 26 85 40
accueil@cemearhonealpes.org

HORAIRES

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Mis à jour le : 11.12.2024

MODALITÉ DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Il existe pour **réaliser les 14 semaines minimum de formation en milieu professionnel** deux possibilités :
- Réaliser la formation au **sein d'une structure d'alternance** tout au long de la formation
- Réaliser un minimum **de 2 stages** (d'une durée total minimum 448h). Nécessité de réaliser un stage, à minima, auprès d'un public 0-3 ans.

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour s'inscrire, déposez un dossier d'inscription complet auprès des CEMÉA Rhône-Alpes **avant le 30/06/25**. Demandez le dossier d'inscription par mail à : **accueil@cemearhonealpes.org**

- **Déposer un dossier d'inscription complet aux CEMÉA Rhône-Alpes**
- **Avoir un financement pour la prise en charge de la formation**

PRÉ-REQUIS

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont de parler, comprendre et lire le Français. Connaitre les opérations mathématiques de base.
En contrat d'apprentissage : Pas d'âge limite
En voie direct : Avoir 18 ans l'année de l'examen

FINANCEMENT

- Plan de formation de l'employeur
- Compte personnel de formation (CPF)
- Montant pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- Prise en charge totale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Financement personnel

- **Tarif public : 5 796** €
- **Tarif OPCO :** nous contacter
- **Tarif contrat d'apprentissage :** nous contacter

MODALITÉ D'ÉVALUATION

LE CAP AEPE est certifié par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
UP1 : Examen oral - 25min
UP2 : Examen écrit - 1h30
UP3 : Examen pratique et oral - maximum 2h

Le projet chef d'œuvre : 1 réalisation et un oral de 10min

4 Épreuves de formation générale (pour les personnes concernées)

LES + DE LA FORMATION

- 1 mobilité dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+
- Des visites de structures et des intervenant.e.s pour rencontrer des acteur.rice.s de terrain et élargir son champ d'action
- Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.
- Mise à disposition de la médiathèque, intéractive en ligne des CEMÉA avec plus de 1500 contenues pédagogiques

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques
- Analyse de pratiques
- Analyse de ressources documentaires
- Analyse de son parcours de formation
- Travail collaboratif
- Pratique et analyse d'activité

Conditions Générales de Vente : https://cemea-formation.com/CGV/